

La Municipalité de



et la



Organisent

4ème CONCOURS D'ART POSTAL

Choisissez un ou plusieurs
des mots liés à "L'automne" :
feuille - couleur d'automne - champignon
- châtaigne - potiron - soupe -

Envoyez par La Poste une enveloppe
décorée à :

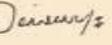
Médiathèque, 176 rue Hector
Revol 26240 Saint-Uze

Réception pour le 30 septembre

Vous participerez à l'exposition/vote qui aura lieu
du 1 au 31 octobre à la Médiathèque !



Créez, timbrez, postez !
Laissez parler votre
imagination !

Règlement ci-après ou en Mairie. Renseignement : mairie@saintuze.fr 

C'est quoi l'Art Postal ?

L'Art Postal désigne un courant artistique qui transforme les envois traditionnels de lettres en créations originales et insolites. A travers différentes techniques comme du collage, de la peinture... avec des objets détournés, des matières... imaginez une création qui voyagera par la Poste.

L'Art Postal, c'est le plaisir de créer et d'échanger par voie postale des enveloppes personnalisées, illustrées en jouant avec les matériaux, le timbre, l'adresse, les tampons...

Les années 1960 sont considérées comme celles de la date officielle de la naissance de ce mouvement artistique. Mais la pratique du Mail Art trouve ses origines bien avant. Ainsi dès l'invention de la carte postale (Autriche XIXème Siècle) et du timbre (Angleterre 1840 et France 1848), les premiers envois illustrés apparaissent. Assez tôt quelques artistes ou personnalités tel que Mallarmé, Apollinaire ou Marcel Duchamp décoorent leurs courriers.

C'est un appel à la créativité pour un plaisir pur et simple !

Laissez parler votre imagination, Créez, Timbrez, Postez !!! Devenez « timbrés » d'Art Postal et prenez toutes les libertés pour bousculer l'ordre établi et faire triompher l'imaginaire. Créez, Participez, Exposez-vous... Sortez vos ciseaux, votre colle, vos crayons, vos pinceaux et mettez vos idées en ébullition. Collez le plus beau des timbres et foncez à La Poste !

« Ça vous passe par la tête, ça nous arrive par La Poste ! »

La pratique culturelle est un vecteur de citoyenneté favorisant l'ouverture sur les autres et sur le monde. L'Art Postal est une pratique formatrice. Il est également facteur d'intégration grâce au lien social qu'il génère. Le choix de cette activité est motivé par la démarche créative spécifique de l'Art Postal qui constitue un espace d'expression totalement libre, ayant comme seules contraintes la lisibilité de l'adresse et le cachet de La Poste faisant foi.

Règlement du concours :

Article 1 – Présentation.

La Municipalité et la Médiathèque de Saint-Uze vous proposent de participer à leur 4^{ème} concours d'Art Postal.

L'Art Postal (ou Mail Art) peut se décliner de plusieurs manières : des enveloppes ou cartes postales originales, des supports variés (carton, tissu, ...).

La technique est libre. En effet, n'importe quelle technique artistique pourra être utilisée pour la fabrication des enveloppes illustrées : peinture, dessin, gravure, collage, photographie, broderie... (Si le participant utilise une photo, il garantit qu'il en est l'auteur et qu'il a obtenu les autorisations des personnes présentes sur cette photo ou qu'elle est libre de droits d'auteur et de droits à l'image. Les photos représentant des enfants mineurs sont soumises à une autorisation parentale.)

Utilisez tous les matériaux que vous souhaitez (encre de Chine, aquarelle, fusain, feutre, cire...).

Tout est permis (créations à plat, en relief...) **dans la limite d'un A5 soit ½ format A4** et des règlements de La Poste (pas de denrées périssables ou d'objets coupants). Il faudra cependant éviter les envois en volume ou trop lourd (Prévision d'accrochage sur des grilles par pinces à linges).

Vous pouvez intégrer le ou les timbres que vous désirez.

Seul impératif : les créations doivent arriver par voie postale.

Article 2 – Condition de participation.

Ce concours d'Art Postal est ouvert gratuitement à tous, sans distinction d'âges ou de zones géographiques. Il n'y a pas de frais d'inscription. Les participations étrangères sont acceptées sous réserve d'arriver à destination par La Poste française à la date limite de réception.

Vous pouvez participer dans l'une des 3 catégories :

- Moins de 12 ans
- De 12 à 18 ans
- Adultes

Vous pourrez nous adresser 2 créations maximum.

Nous n'accepterons que des œuvres d'Art Postal originales, aucune photocopie ou impression d'ordinateur.

L'enveloppe ne devra comporter aucun signe distinctif pouvant permettre de reconnaître l'auteur. Chacune sera identifiée, à réception, par un numéro de référence pour garantir l'impartialité du jury.

Date limite de réception : 30 septembre 2025

Les enveloppes reçues après cette date, seront exposées sans numéro et ne participeront pas au concours.

Article 3 –Thème.

Choisir un ou plusieurs des 6 mots liés au fil conducteur « L'automne » :

feuille - couleur d'automne – champignon - châtaigne - potiron – soupe

Article 4 – Conditions de participation.

La création postale devra, par définition, être timbrée (affranchie au tarif en vigueur) et comporter l'adresse du destinataire notifiée ci-dessous. **Le timbre et l'oblitération seront impérativement portés directement sur l'œuvre. L'adresse du destinataire doit rester visible sur l'enveloppe.** **Le voyage par La Poste est obligatoire.**

Envoyez vos créations **pour le 30 septembre, date limite de réception à :**

**Médiathèque,
176 rue Hector Revol,
26240 Saint-Uze.**

Les créations doivent être postées individuellement puisque le principe de l'Art Postal est que l'œuvre soit visible durant son "voyage".

Le bulletin d'inscription ci-dessous devra être rempli et collé au dos de l'enveloppe illustrée.

L'enveloppe ne sera pas ouverte à réception, ni pour l'exposition.

Le destinataire n'est en aucun cas responsable des dommages, délais et pertes liés au transport par La Poste de l'objet. Les candidats qui le souhaitent pourront adresser leurs œuvres en recommandé.

Article 5 – Sélection.

La Municipalité et la Médiathèque se réservent le droit de ne pas sélectionner des œuvres ne répondant pas au thème précité ou au contenu inapproprié au concours.

Article 6 – Exposition.

Les œuvres envoyées par les participants feront l'objet d'une exposition publique durant le mois de septembre aux horaires d'ouverture de la Médiathèque de Saint-Uze. L'exposition présentera l'ensemble des pièces réalisées par les participants (sous réserve de places suffisantes).

Article 7 : Le jury

Les enveloppes réceptionnées seront appréciées lors des passages du public de la Médiathèque, entre le 1 et le 31 octobre.

Chaque votant remettra un coupon dans une urne avec les numéros des enveloppes choisies par catégories.

Article 8 – Récompenses.

Les 1^{ers} prix seront pour les 3 catégories : L'édition de la création en carte postale (à raison de 25 exemplaires), accompagnée d'un coffret créatif.

Les lauréats du concours seront avertis personnellement.

La remise des prix aura lieu dans la première quinzaine du mois de novembre 2025.

Article 9 - Cession de droits.

Par l'acceptation du présent règlement, les participants consentent à rendre leur(s) œuvre(s) publique(s) et cèdent à titre gratuit les droits de représentation et de reproduction y afférents : communication de l'œuvre au public par voie d'affichage, dans le cadre de l'exposition publique, articles de journaux ou

magazines, audiovisuelle, numérique (toute publication sur réseaux – Internet ou Intranet -, sur disque dur, CD/ DVD, clé USB, etc.) ...effectuées par la Municipalité et la Médiathèque. Ils acceptent que leurs œuvres soient photographiées par le public.

Article 10 - Non-respect du règlement.

Tout manquement aux précédentes conditions entraîne la disqualification du concurrent.

Art 11– Annulation et Cas de force majeure

La Municipalité et la Médiathèque de Saint-Uze se réservent le droit de modifier ou d'annuler les conditions de ce règlement.

La Municipalité et la Médiathèque de Saint-Uze se réservent le droit de reporter ou d'annuler le concours quel qu'en soit le motif, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée, de quelque manière que ce soit, et de modifier les conditions de ce présent règlement avant chaque édition du concours.

Art 12 – Engagement des participants

L'inscription et la participation au concours d'Art Postal de la part des « créateurs » vaut acceptation sans réserve des prescriptions contenues dans ce règlement, ainsi que des résultats des votes des jurys.

Art 13 – Les œuvres

Les œuvres ne seront pas retournées. Elles pourront être retirées à la Médiathèque après la clôture de l'exposition du **15 au 30 novembre**.

L'Art postal c'est simple comme une lettre à La Poste !

Faites exploser la boîte aux lettres de la Médiathèque et sourire son gentil facteur !

Merci !

Bulletin de participation au concours d'Art Postal (à coller au dos de l'enveloppe).

**Choisir un ou plusieurs des 6 mots liés au fil conducteur « L'automne » :
feuilles - couleurs d'automne – champignons - châtaignes - potirons - soupes**

Date limite de réception le 30 septembre 2025

Nom :

Prénom :

Association / collectivité :

Rue :

Code postal : Ville :

Date de Naissance : Téléphone :

Adresse courriel :

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du concours et j'en accepte totalement les conditions.

Date et signature du participant :
(Signature des parents pour les mineurs)

Catégorie :

- Moins de 12ans
 De 12 à 18 ans
 Adulte

Artiste :

- Professionnel
Amateur